

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

# DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 41 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<u>Séance du 18 décembre 2019</u>

#### **OBJET:**

DE-19-12-1-14) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA VINCEM POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME MIXTE DE 32 LOGEMENTS DONT 15 SOCIAUX SIS 130-134, AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

<u>Absents excusés</u> : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents: .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191218-lmc1H6925H1-DE

Date de réception en Préfecture : 20/12/2019

Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191218-lmc1H6925H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2019

Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 accordant la garantie d'emprunt contracté par la VINCEM, afin de réaliser un programme mixte de 32 logements dont 15 logements sociaux familiaux (5PLUS/5PLAI/5PLS), sis 130-134 avenue de la République à Vincennes,

Considérant la convention proposée, réservant 7 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM, en contrepartie de la garantie d'emprunt octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

### <u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

ARTICLE I: Approuve la convention réservant 7 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour la réalisation d'un programme mixte de 32 logements dont 15 logements sociaux (5PLUS/5PLAI/5PLS), sis 130-134 avenue de la République à Vincennes.

<u>ARTICLE II</u>: Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191218-lmc1H6

094-219400801-20191218-Imc1H6925H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2019

Date de Publication : 20/12/2019